



REVV : Roulons En Ville à Vélo
Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette

Association socioculturelle loi 1901
1 rue Michel Serret 26000 Valence

09 50 03 26 65
www.fubicy.org/valence
valence.revv@fubicy.org



Valence, le 15 octobre 2019

A : Nicolas Nicolas DARAGON, Maire de Valence
Marlène Marlène MOURIER, Maire de Bourg-lès-Valence
Madame Sylvie GAUCHER, Maire de Guilhaum Granges
Monsieur Jacques DUBAY, Maire de Saint Péray
Monsieur Bernard PELAT, Maire de Malissard
Madame Geneviève GIRARD, Maire de Portes-lès-Valence

Objet : Aménagements des itinéraires cyclables structurants

Madame, Monsieur le Maire,

Les nouveaux engins de déplacements personnels motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour les déplacements du quotidien. Cependant, s'ils constituent une alternative utile à la voiture individuelle, ils créent aussi une insécurité pour les piétons. C'est pourquoi le gouvernement a prévu de faire évoluer le Code de la route pour en définir les règles d'utilisation, par un projet de décret qui donne pour objectif de « retrouver un usage apaisé des trottoirs pour les piétons et en particuliers les plus vulnérables »

Ce décret, s'il constitue une avancée, nous semble comporter des risques que nous dénonçons avec d'autres associations et notamment Rue de l'Avenir, 60 Millions de Piétons et la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), car il donne la possibilité aux maires d'autoriser les EDP sur les trottoirs.

Nous devons rappeler que, en tant qu'association de cyclistes membre de la FUB, nous demandons à ce que les trottoirs soient réservés exclusivement aux piétons, qui sont les usagers plus vulnérables (plus de 500 tués par an en France). Notons que de nombreuses villes européennes, où l'on trouve des trottoirs très larges, ont cependant interdit la circulation sur les trottoirs. Comme à Berlin, Londres, Madrid, Barcelone, ainsi que récemment dans quelques villes françaises en Île de France.

Aussi nous vous invitons à interdire les EDP sur les trottoirs et à faciliter la circulation de ces engins sur la voirie par des mesures propres à assurer leur sécurité : bandes cyclables, zones 30, zones de rencontre, etc.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier, recevez Madame, Monsieur le Maire, nos plus cordiales salutations.

Nicolas MARTIN
Président de REVV